

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

ORDRE DU JOUR

- Délibération 70/2024** : AVIS SUR LE PROJET « YOURTES » ET LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES
- Délibération 71/2024** : BUDGET PRIMITIF 2025
- Délibération 72/2024** : DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2025
- Délibération 73/2024** : ACCÈS AU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INFOGÉO28
- Délibération 74/2024** : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CERCLE NAUTIQUE DE BEAUCE
- Délibération 75/2024** : SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION POUR L'UTILISATION DU PRESBYTÈRE
- Délibération 76/2024** : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION

Etaient présents :

M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, Mme PICHOT TOURTAUD Delphine, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane,

Etaient représentés, absents ou excusés :

M. TESTE Jérôme (pouvoir à BOURGOGNE Jacky) arrivé à partir de la délibération 71/2024, M. DEGLAS Nicolas (pouvoir à GAULLIER Jacky), M FRARD Olivier (pouvoir à PERRAULT Laetitia), Mme LE GUEN Irina (pouvoir à ROBERT Xavier)

Secrétaire de séance : Mme BERNIER Cécile

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2024

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 12 novembre 2024, lequel est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU PROJET « YOURTES » PAR L'USEP28

En ouverture de la séance, M le Maire donne la parole à l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) qui va présenter son projet d'implantation de yourtes sur un emplacement du grand parc pour l'organisation de classes éco-sportives.

Messieurs CLOUET, directeur, et GEOFFROY, membre du comité directeur, présentent au préalable l'association puis le projet d'organisation de classes découverte dans des yourtes.

Ils rappellent que l'association a été invitée par la municipalité à proposer un projet, évoqué en conseil municipal en mars 2023, dans le cadre de l'éventuel rachat du terrain de l'ancien camping.

Ce projet permettrait de répondre à un besoin né du manque d'hébergement pour les scolaires sur le département. Un projet autour du sport et de l'écologie a donc été initié par l'USEP. Il s'adresse aux élèves : primaires, collégiens, lycéens, mais aussi aux accueils de loisirs, sur une période allant des vacances de printemps jusqu'aux vacances d'automne.

Après l'achat du terrain par la municipalité début 2024, l'USEP reçoit l'information que le projet n'est pas validé par la commune. Il leur est demandé de présenter un 2^e projet ce qui sera fait avant l'été 2024.

Les représentants de l'USEP précisent que d'autres communes ont été rencontrées pour accueillir ce projet. Après la présentation de ce jour et l'avis du conseil municipal, l'USEP prendra sa décision sur la commune d'implantation le 6 janvier prochain.

Concernant le changement du lieu d'implantation sur la parcelle de l'ancien camping sur une emprise contiguë du parc Léo Lagrange, ce lieu convient davantage à l'USEP car il est plus naturel mais il est difficile de se projeter compte tenu de la végétation actuelle.

Il est précisé que les installations sont entièrement réversibles.

Mme GUYET demande si le projet nécessite une liaison télécom. Non ce n'est pas nécessaire.

Mme BAUDE demande où sont les douches. Il est prévu d'utiliser les installations du complexe sportif. M ROBERT alerte sur le fait que les vestiaires sont utilisés tous les jours en fin de journée par les associations. Si les douches devaient être utilisées par l'USEP, ce serait celles du dojo plutôt que celles du gymnase ou du foot. L'USEP répond qu'elle s'adaptera.

Dans le projet initial il était prévu d'avoir recours à des Algeco mais cela dénaturait le site naturel.

Mme RAMADOU demande si le projet est financièrement bouclé et quelle est la viabilité du projet compte tenu de l'état des finances des collectivités. En effet le financement de ce projet est participatif et fait aussi appel aux institutionnels (région, département).

L'USEP indique que le financement est presque obtenu. La décision de l'USEP sera prise aussi en fonction des propositions financières des communes. L'USEP estime qu'un taux de remplissage de 60% permet d'assurer la viabilité du projet ce qui est largement atteignable donc devrait assurer la pérennité du projet.

Pour les repas l'USEP envisage de travailler avec Chartres métropole, la guinguette, la ferme de Ouerray et de cuisiner sur place.

Mme GOIMBAULT demande si l'association travaille en partenariat avec PEP28. Ce n'est pas encore le cas, même si les PEP sont au courant, dans l'attente de savoir quelle commune accueillera le projet.

Mme RAMADOU indique qu'il est indispensable de sécuriser le projet de convention et notamment de plafonner les charges de la commune. Il faut donc préciser les termes de la convention. M le Maire indique que cela sera vu au point suivant.

Mme MAILLY demande à quel endroit sera planté le jardin partagé. L'USEP indique qu'il est possible de le faire au parc Léo Lagrange.

M ROBERT demande ce que le projet apporte à la commune. L'USEP indique que cela permet de travailler avec le tissu associatif, les commerçants locaux. Cela apporte de la visibilité.

M KONCZYLO revient sur la problématique des douches, et notamment l'éloignement du camp. Pour l'USEP ce n'est pas du tout un éloignement gênant. Par ailleurs d'autres solutions sont possibles : l'utilisation d'Algeco avec un habillage pour ne pas dénaturer le site.

M ROBERT évoque d'éventuelles nuisances pendant les travaux de la guinguette.

Mme GUYET évoque également la problématique du bruit généré par l'exploitation de la guinguette. L'USEP estime qu'il n'y aura pas forcément de nuisances en semaine.

Mme GOIMBAULT demande quels sont les avantages et inconvénients de l'implantation du projet sur notre commune par rapport aux autres sites. L'USEP rappelle que tout le projet a été monté et pensé pour Saint Georges. Les autres communes envisagées sont notamment Champhol et Morancez. Quoi qu'il en soit des classes découvertes pourraient être organisées avant la fin de l'année scolaire car des enseignants ont déjà monté leur projet.

AVIS SUR LE PROJET « YOURTES » ET LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Suite à cette présentation, M le Maire demande aux conseillers de se prononcer d'une part sur l'accueil ou non de ce projet sur notre commune, et d'autre part sur les modalités contractuelles qui ont commencé à être rédigées.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 17 décembre 2024

M le Maire expose au préalable sa position sur l'accueil de ce projet : « Depuis le début de cette mandature, mon unique objectif est l'intérêt des Saint-Georgiennes et des Saint-Georgiens. Pour y parvenir, je veille à éviter toutes formes de partisanisme qui nuisent à l'intérêt général. Cette attitude me permet depuis 2020 d'agir librement et en toute indépendance au profit de notre commune.

Sur le sujet précis des yourtes, je constate que ce projet ne fait pas consensus au sein du conseil municipal. Fidèle à ma conception de la démocratie et avec la volonté de ne pas influencer le choix de chacune et chacun, je décide de m'abstenir ».

Mme RAMADOU alerte sur les risques financiers et opérationnels et estime qu'il est indispensable de rajouter des précisions au futur contrat pour sécuriser financièrement la commune, en prévoyant notamment le plafonnement des charges pour la commune et une provision pour remise en état du terrain. Il faut également prévoir des mécanismes de contrôle pour s'assurer du respect des engagements de l'association.

M ROBERT ajoute qu'il est impératif de limiter l'utilisation des installations sanitaires du complexe sportif : uniquement au dojo et uniquement le matin sur des horaires précis pour ne pas perturber le fonctionnement actuel des associations communales, à moins que l'USEP utilise des Algeco.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité de 7 voix POUR, 5 voix CONTRE, 9 abstentions et 2 ne participant pas au vote :

- DONNE un avis favorable à la réalisation du projet de l'USEP sur la base des dispositions contractuelles qui ont été débattues en conseil municipal
- DIT que ces dispositions contractuelles devront néanmoins être précisées comme suit :
 - o utilisation des installations sanitaires du complexe sportif uniquement le matin;
 - o introduction d'une clause de garantie financière et du versement d'une provision pour couvrir les dépenses de viabilisation du terrain;
 - o introduction d'une clause de plafonnement des charges pour la commune;
 - o révision annuelle de la convention afin d'évaluer l'impact financier pour la commune, le respect des engagements par l'USEP, la fréquentation et l'usage réel des installations;
 - o introduction d'une clause visant à limiter les conflits d'usages dans le parc : le bénéficiaire prend acte des activités festives d'une guinguette à proximité du terrain d'implantation et de l'exploitation d'une licence 3.
- DIT que le projet devra être entériné lors de l'approbation de la convention de location devant être délibérée lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

M le Maire indique qu'il ne faut pas hésiter à proposer d'autres modifications contractuelles utiles d'ici le prochain conseil municipal.

BUDGET PRIMITIF 2025

Mme la 1ere Adjointe expose au Conseil municipal le budget primitif 2025 qui s'équilibre à 2 109 500, 00 € en section de fonctionnement et à 233 097, 00 € en section d'investissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif communal 2024. Conformément à la réglementation ce budget sera consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2025

M le Maire rappelle qu'une demande de Fonds départemental d'investissement (FDI) a été déposée en 2024 auprès du département pour les travaux de renouvellement du gazon synthétique et de l'éclairage au stade municipal mais que cette demande avait été écartée par le département en attendant d'un éventuel appel à projet structurant. Comme il existe des incertitudes sur le lancement de cet appel à projet, le département a suggéré de déposer une nouvelle demande de FDI 2025 pour ces travaux.

Le plan de financement prévisionnel s'établit à ce jour comme suit :

DETR	105 000
Fonds de concours	80 000
Demande de FAFA	35 000
Demande de FDI	30 000
Autofinancement de la commune	309 676
TOTAL :	559 676 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de remplacement du gazon synthétique et de l'éclairage au stade municipal
- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds départemental d'investissement pour un montant de 30 000 €.

ACCÈS AU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INFOGÉO28

M le Maire expose que la convention conclue entre Chartres Métropole et Territoire d'ÉNERGIE Eure-et-Loir, permettant l'accès des communes au système d'information géographique « Infogéo28 », arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

À partir de janvier 2025, Chartres Métropole prévoit de mettre à disposition un nouvel outil SIG : ArcoPole Pro Cadastre (délibération du 26 mars 2024). Néanmoins il nous est proposé de continuer à utiliser Infogéo28 (accès restant gratuit) sous réserve de signer une convention avec Territoire d'ÉNERGIE Eure-et-Loir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SE DECLARE favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo28,
- APPROUVE les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec Territoire d'Énergie Eure-et-Loir et AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce document.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CERCLE NAUTIQUE DE BEAUCE

M le Maire rappelle qu'une convention d'occupation est conclue depuis 2001 entre la commune et le Cercle Nautique de Beauce pour permettre à l'association d'utiliser une partie de l'étang communal pour ses activités (parcelle AE25) ainsi que la parcelle AE26 pour les locaux et le matériel de l'association.

La convention actuelle arrive à échéance le 31 décembre 2024. Il propose de la renouveler à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de quatre années.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement de la convention avec le Cercle Nautique de Beauce à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de quatre années,
- AUTORISE M le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ou les éventuels avenants.

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION POUR L'UTILISATION DU PRESBYTÈRE

M le Maire rappelle que le bail d'utilisation du presbytère a été conclu avec l'association diocésaine pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2024 avec pour objet l'usage du presbytère en vue de l'organisation et du fonctionnement du groupement paroissial, ainsi que le logement de feu l'Abbé Picard.

Il propose au Conseil d'autoriser la signature d'une nouvelle convention d'occupation avec l'association diocésaine, mais uniquement pour le fonctionnement du groupement paroissial et uniquement pour une durée de 1 an renouvelable, ceci dans l'attente des décisions de la municipalité sur le devenir du presbytère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la signature d'une convention d'occupation du presbytère avec l'association diocésaine à compter du 1er janvier 2025 pour une durée de une année renouvelable ;
- AUTORISE M le Maire à la signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ou les éventuels avenants.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALEMENT AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION

M le Maire expose que la loi a mis en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 17 décembre 2024

Pour faciliter la mise en place de ce dispositif, le Centre de gestion propose aux collectivités un conventionnement. Il propose au conseil municipal d'adhérer à ce service, après avis favorable du comité social territorial rendu le 2 décembre 2024, et de valider la procédure de mise en œuvre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes proposé par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir,
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif, ainsi que tous les actes y afférents.

INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire rappelle que les vœux de la municipalité auront lieu le mardi 7 janvier 2025 à 19h.

Pour la balade thermographique organisée par Chartres métropole le 16 janvier prochain, 16 habitants sont inscrits à ce jour (maximum de 20 participants).

La remplaçante de Sanja PELTIER au secrétariat arrive le 12 février. Une remplaçante de Chartres métropole viendra assurer quelques journées d'interim avant cette date.

2 agents de la collectivité partent également à la retraite au 31 décembre 2024 et 31 janvier 2025.

Les pots de miel de la commune sont en vente. Les conseillers intéressés sont invités à se manifester rapidement avant la mise en vente au public.

Le 2 décembre, le jury de concours de Chartres métropole s'est réuni pour arrêter le choix de l'architecte qui sera en charge de la construction du futur ALSH. Au prochain conseil municipal, M le Maire espère pouvoir présenter l'esquisse de ce projet.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

MME MAILLY

En janvier auront lieu les inscriptions scolaires des enfants nés en 2022. La carte scolaire sera décidée en février 2025. Il y a eu a priori moins de naissances sur la commune en 2022. Il faudra faire une campagne de communication pour les familles arrivées sur la commune après 2022.

Le groupe sur le marché s'est réuni juste avant la séance de conseil.

Il y a eu 357 € de facturation sur la dernière période, c'est en baisse importante, avec de moins en moins de commerçants.

Le groupe a décidé de mettre les quelques marchands restant sur une partie du parking de la maison des associations.

Des panneaux de signalisation seront installés sur le parking pour réserver la place et ainsi que du jalonnement pour indiquer les autres parkings de la commune.

Les commerçants sédentaires de la commune seront visités par les membres du groupe pour que leurs salariés stationnent en dehors des places de la maison des associations et de la laiterie.

Ce nouvel emplacement libère la rue du général de Gaulle.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 17 décembre 2024

Un bilan sera dressé fin février.

L'idée a été évoquée de le transférer face au cimetière, mais il n'y a pas d'électricité et cet endroit est un peu éloigné du centre.

La distribution du gouter de Noël aura lieu en fin de semaine dans les écoles et pour le personnel.

M BOURGOGNE

Les travaux d'assainissement se poursuivent à la Taye actuellement dans la rue des bords de l'Eure. Il est prévu un passage de la balayeuse pour nettoyer la rue pour les fêtes.

Erriaux II : un drainage est programmé mais pas encore fini. Les plantations sont en cours.

2 maisons sont déjà en construction.

Il est prévu de prolonger la voie piétonne entre la rue des Erriaux et la rue Curie.

La plaque centrale au jardin du souvenir va être refaite par le graveur.

Les décorations de Noël ont été mises en place par les agents des services techniques.

Mme LE PECHOUR s'étonne des travaux de déneigement lors des dernières chutes de neige. M le Maire indique que le plan de déneigement est à revoir.

Mme GUYET

Une nouvelle mutuelle communale a été signée ce jour. Environ 50 contrats ont été signés sur la commune. Il sera désormais possible de signer aussi un contrat de prévoyance.

Le groupe pour les ateliers de l'épilobe s'est réuni et a élaboré le planning des animations 2025 qui sera inséré dans le projet'Eure de janvier.

L'organisation d'un thé dansant a été étudié en partenariat avec le club de l'amitié, mais le bureau n'a pas donné suite. Elle demande si une autre association serait intéressée pour être partenaire du projet.

Organisation du repas des aînés 2025. La date retenue est le 25 octobre 2025.

Ont été validées la reconduction du traiteur et de l'animation musicale.

Réunion du CMJ ce soir pour la préparation des vœux du maire.

M ROBERT

Les dossiers de subvention ont été envoyés aux différentes associations avec un retour attendu début janvier.

C'est la période des galas de Noël pour différentes associations.

Le prestataire de chauffage au complexe sportif a été défaillant ce qui a provoqué le mécontentement des utilisateurs. Une réunion de mise au point a eu lieu avec ce prestataire.

Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 17 décembre 2024

Le Solo danse va quitter la commune l'année prochaine, mais d'autres associations se positionnent pour reprendre les créneaux qui seront libérés.

Recherche des bénévoles pour le triathlon du 6 juillet prochain.

MME TOURTAUD

A la médiathèque, les contes de Noël pour les classes sont organisés cette semaine. La médiathèque sera fermée du 23 décembre au 2 janvier inclus.

Le salon du livre se tiendra le 15 février 2025.

Bilan du marché de Noël :

Des exposants ont été refusés cette année. Il est proposé d'ouvrir la salle de l'étage pour la prochaine édition.

La question se pose de la nécessité de conserver des tarifs détaillés (avec et sans table, avec et sans électricité). Il est peut-être judicieux de faire un tarif unique avec table.

Merci aux agents municipaux pour l'aménagement de la salle et au Bushido d'avoir tenu la buvette

M Teste lance un appel à relancer un comité des fêtes.

M TESTE

Le Project'Eure janvier sera distribué le 30 janvier.

Une communication a eu lieu récemment sur le stationnement sur les trottoirs. Cela a provoqué beaucoup de réactions concernant la circulation et la sécurité routière.

M le Maire donne la parole aux conseillers

M JAMINAIS demande ce qui est prévu pour réparer la rue Branly abimée depuis les inondations. M le Maire demande des précisions sur les dégâts. Il s'agit d'un affaissement important de chaussée au croisement et au niveau du passage piéton devant DMA. Cela n'est pas nouveau et est dû au passage des camions. M le Maire prend note de la demande qui sera transmise à Chartres métropole en charge des voiries de la zone d'activités.

M RIANT informe le conseil qu'il a obtenu un 2^e devis pour l'insonorisation de la salle des fêtes.

M le Maire clôt la séance et souhaite à tous de belles fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 17 décembre 2024 :

N° d'ordre	Délibérations	Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
70/24	AVIS SUR LE PROJET « YOURTES » ET LES DISPOSITIONS CONTRACTUELLES	20/12/2024
71/24	BUDGET PRIMITIF 2025	20/12/2024
72/24	DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2025	20/12/2024
73/24	ACCÈS AU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE INFOGÉO28	20/12/2024
74/24	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CERCLE NAUTIQUE DE BEAUCE	20/12/2024
75/24	SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION POUR L'UTILISATION DU PRESBYTÈRE	20/12/2024
76/24	MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION	20/12/2024

APPROBATION DU PROCES-VERBAL le

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

BERNIER Cécile